

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-077

AFFICHE LE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 septembre 2026**

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dix septembre, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 4 septembre 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Vote	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Présents : M. Jean Yves COLLEAUX, M. Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, M. Christian COUPARD, M. Julien COLIN, Mme Valérie MICHELIN, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, M. Olivier RONDEAU, Mme Rosane GAUVIN, M. Fabien PASQUET.

Absents représentés : Mme Andrée LE ROUX a donné pouvoir à M. Jean Yves COLLEAUX, M. Thierry TOREL a donné pouvoir à M. Bertrand ROUINSARD, Mme Alexandra GUILLEMAIN a donné pouvoir à Mme Marylène MATHURIN.

Absente excusée : Mme Marie Annick BARADA-JOUADE

Secrétaire de Séance : M. Bertrand ROUINSARD

2026-077 – Désignation des membres des Comités consultatifs

Conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil a la possibilité de créer des Comités consultatifs dans le but de favoriser la participation citoyenne et d'associer les habitants à la vie de la Commune. Ceux-ci sont des instances consultatives qui permettent d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner les membres ainsi que les référents "élu" et "non-élu" composant chacun des Comités consultatifs. L'appel à candidature a été largement communiqué et s'est terminé le 31 août 2026.

Un candidat est considéré comme « éligible » dès lors qu'il est inscrit sur la liste électorale, conformément aux dispositions de la charte des comités consultatifs validée par la délibération n°2026-0076 du 10 septembre 2026.

Pour rappel, la délibération n° 2026-59 du 21 mai 2026 indique que les 3 comités consultatifs ont été créés.

Pour respecter l'équité des candidats non-élus, il est proposé de procéder à un tirage au sort pour établir une liste. Les 12 premiers membres (élus et non-élus) de cette liste pourront participer aux Comités consultatifs ; les suivants pourront être appelés à les remplacer en cas d'absences répétées et non justifiées d'un membre.

Après tirage au sort, le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête comme suit la composition des Comités consultatifs :

COMITES CONSULTATIFS	MEMBRES
A.L.S.H (Accueil de Loisirs) et Espace- Jeunesse	Référents élus : COLIN Julien et COUPARD Christian Référente non-élue : JOUADÉ Julie 4 JOLION Marie 5 BARANGER Guillaume 6 DALIBERT Amélie 7 NIRLO Laëtitia 8 PROFITA Gabrielle 9 SOLIER Thomas 10 ZIRONDOI Julien 11 ZAÏD Camille
Aménagement cœur de village et mobilités	Référents élus : TOREL Thierry et ROUINSARD Bertrand Référent non-élu : GOUYA Jonas 4- PONDARD Marjolaine 5- LEMIEUX Mickael 6- RUAN François-Xavier 7- CHAUVE Didier 8- SEGRETAIN François 9- BARBU Viviane 10- RUPIN Camille 11- NARDON Isabelle 12- DIDIERGEORGES Marianna 13- BIDAUD Valérie 14- GUIBBAUD Virginie 15- BINET Yvette 16- QUERSIN Yves 17- LE MOELLE Patrice
Energies renouvelables et biodiversité	Référents élus : COLLÉAUX Jean Yves et LE ROUX Andrée Référent non-élu : sera nommé lors de la 1^{ère} rencontre du comité 4- PIROT Alice 5- HALGAND Véronique 6- ELINE Dominique 7- KERAVEL Philippe 8- CHAUVET Bertrand 9- DILIGEARD Françoise 10- CONQ Muriel 11- SOULARD Frédérique 12- MONNIER Lilas 13- MOQUET Didier 14- PATENOTTE Thomas

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean Yves COLLEAUX

